

**Présents:** Mesdames Sophie BOREL, Isabelle VEYRET, Valérie SIMOENS

Messieurs Michel DE GAUDENZI, Patrice FERROUILLAT, Richard MOURRE, Geoffrey GIRARD, Claude BOREL

**Absents et Excusés** Philippe MELGAREJO, Christian GARCIA, Jean-Michel VALENTIN, Carole MORELL Céline URSO

Le compte-rendu du 17/04/2019 est validé à l'unanimité des membres présents

**I/ Déclassement du domaine public des parcelles communales B2143, B2144 et B2145**

Délibération N°2019/11

Considérant le plan de bornage effectué par le Cabinet géomètre Sintégra du 04/09/2018 (ci-joint)

Considérant que les parcelles B 2144, B 2143 et B2145 ne représentent pas d'utilité particulière de voirie et d'intérêt à une liaison piétonne

Considérant qu'il n'y a pas lieu à soumettre à enquête publique le projet de déclassement du domaine public de la commune de ces deux parcelles dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal le déclassement du domaine public des parcelles B 2143 d'une superficie de 11 m<sup>2</sup>, B 2144 d'une superficie de 42 m<sup>2</sup> et B 2145 d'une superficie de 27m<sup>2</sup> et de les intégrer au domaine privé de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal :

- prononce le déclassement des parcelles B 2144, B 2143 et B2145 du domaine public de la commune et leur intégration au domaine privé communal
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'effectivité desdits déclassements

**II/ Travaux de voirie 2019**

Monsieur rappelle aux membres du conseil municipal que par délibération du 26/03/2018, il a été décidé de réaliser un programme triennal de voirie (2018-2020).

La première tranche de ce programme a été effectuée sur l'année 2018 pour un montant de travaux de 34 974.00 € HT

Il propose au Conseil municipal de lancer un appel d'offres pour la seconde tranche de travaux pour l'année 2019.

Ces travaux concernent les voiries suivantes : chemin des Garrigues (accès au cimetière), la route de la Vorcière, le chemin de Verneux, la route du Couet, la route du Giet et l'impasse des Leyes pour une longueur totale de voirie de 2850 mètres.

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité cette deuxième tranche de travaux